



*Au service  
des peuples  
et des nations*

**Programme de développement Local Intégré de l'Oriental**  
**Phase 2**

APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/DÉLIO/2014

RELATIF :

A la mise en œuvre d'un plan de communication orienté vers le Développement Territorial

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

**AWARD ID : 00080211**

**PROJECT ID : 00089983**

**Appel d'offres ouvert sur offres de prix en vertu de l'alinéa 1 paragraphe 2 de l'article 16 et du paragraphe 1 de l'article 17) du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.**

**Entre les soussignés :**

Le Directeur National du Programme du Développement Local Intégré de l'Oriental (DÉLIO), désigné ci après par « **le Maître d'ouvrage** »

**D'une part,**

**ET**

Monsieur : .....

En qualité de : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Faisant élection de domicile à : .....

Affiliée à la CNSS sous le n°: .....

Inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° .....

N° de compte bancaire : .....

Ouvert à la Banque : .....

Désigné ci après par « **le titulaire** »

**D'autre part,**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## **CHAPITRE PREMIER : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

### **ARTICLE 1 : OBJET D'APPEL D'OFFRES**

Le présent Appel d'Offres a pour objet la mise en œuvre d'un plan de communication orienté vers le Développement Territorial

### **ARTICLE 2 : MODE ET PROCEDURE DE PASSATION**

Appel d'Offres ouvert sur offres des prix passé en application des dispositions de l'alinéa 1 §2 de l'article 16 et l'alinéa 2 §3 de l'article 17 du Décret n°2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

### **ARTICLE 3. DIVISION PAR LOT**

L'ensemble des prestations sera en lot unique.

### **ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES D'APPEL D'OFFRES**

Les pièces constitutives du marché sont celles énumérés ci-après :

- l'acte d'engagement;
- le présent cahier des prescriptions spéciales;
- le bordereau des prix - détail estimatif; et
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre (CCAG-EMO) passés pour le compte de l'Etat, approuvé par le décret n°2-01-2332 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002).

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

### **ARTICLE 5 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX, DOCUMENT ET TEXTES SPECIAUX.**

Le titulaire est soumis aux textes suivants :

- Le Décret n°2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
- Le décret 2.99.1087 du 29 Moharrem 1421 (04 Mai 2000) approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales des Travaux (CCAG-T).
- Le Décret royal n° 330.66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de la comptabilité publique tel qu'il a été modifié par le Dahir n° 1.76.629 du 25 chaoual 1397 (09 octobre 1977) et complété par la Décret Royal n° 2.79.512 du 26 Jourmada II 1400 (12 mai 1980);
- Le Dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés publics, tel qu'il a été modifié par les Dahirs n° 1.60.371 du 03 novembre 1961 et 1.62.202 du 02 octobre 1962.
- Les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre particulièrement le Décret Royal n° 2.73.685 du 12 Kaâda 1393 (08 Décembre 1973) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.
- Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché.
- Il ne pourra en aucun cas exciper l'ignorance de ces documents pour se soustraire aux obligations qui en découlent.

### **ARTICLE 6 : MAITRE D'OUVRAGE**

La Maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Directeur National du Programme du Développement Local Intégré de l'Oriental (DÉLIO).

## **ARTICLE 7 : CONSISTANCE ET DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Les prestations à exécuter au titre du présent appel d'offres consistent en la mise en œuvre d'un plan de communication orienté vers le Développement Territorial à travers :

- La conception et impression de beaux livres de promotion des potentialités des territoires cibles
- Publications sur les initiatives de développement dans les territoires cibles
- Mise en place de signalisation touristique dans les sites touristiques
- Elaboration et édition des topoguides regroupant et détaillant les différents produits éco-touristiques
- Elaboration et édition des articles rédigés et/ou illustrés dans des revues et magazines spécialisées à grand tirage.

Les caractéristiques des produits et publication sont détaillées dans le descriptif technique

## **ARTICLE 8 : VALIDITE DU MARCHE**

Le marché qui résultera du présent appel d'offres ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après approbation par le Directeur National du Programme DÉLIO.

## **ARTICLE 9: DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE**

En application de l'article 153 du Décret n°2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013), la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

## **ARTICLE 10 : DELAI ET LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

### **10.1. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du marché est détaillé comme suit :

Mission 1 : La conception et impression de beaux livres de promotion des potentialités des territoires cibles.

#### **Deux mois par ouvrages**

Mission 2 : Publications sur les initiatives de développement dans les territoires cibles

#### **Trois mois par publication**

Mission 3 : Mise en place de signalisation touristique dans les sites touristiques

#### **Deux mois**

Mission 4 : Elaboration et édition des topoguides regroupant et détaillant les différents produits éco-touristiques

#### **Deux mois**

Elaboration et édition des articles rédigés et/ou illustrés dans des revues et magazines spécialisées à grand tirage.

#### **Un mois par article**

Pour chaque mission et/ou type de publication un ordre de service sera notifié au titulaire tenant compte de l'état d'avancement des autres activités du Programme et de l'opportunité d'assurer une large diffusion.

### **10.2. Lieu d'exécution**

La livraison des publications objet du présent appel d'offres sera effectuée aux bureaux du programme DÉLIO sises au 71 Résidence Rayane Bd Allal Ben Abdellah Apt.5 2ème étage.

Quant à la signalisation touristique les lieux d'implantation seront définis par le maître d'ouvrage.

### **ARTICLE 11: PENALITES POUR RETARD**

En cas de retard dans l'exécution des prestations il sera appliqué à l'encontre du titulaire une pénalité journalière de **1% (un pour mille)** du montant de chaque phase/prestation modifié ou complété le cas échéant des montants des avenants.

Le montant total de ces pénalités est plafonné à **10% (dix pourcent)** du montant initial du marché modifié ou complété le cas échéant des montants des avenants.

### **ARTICLE 12 : CONDITIONS D'EXECUTION**

#### **12.1 Livraison**

Le titulaire doit livrer le matériel objet du marché, issu du présent appel d'offres, à l'UGP du programme DÉLIO à Oujda. Un préavis de 15 jours au moins doit parvenir au maître d'ouvrage avant la livraison.

La livraison doit être effectuée durant les jours ouvrables et pendant l'horaire administratif.

La livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison,
- La référence au marché,
- L'identification du titulaire,
- L'identification du matériel (numéro de l'article, désignation et caractéristiques des fournitures, quantité livrée...),

La livraison du matériel est constatée par la signature conjointe d'une commission qui sera désignée à cet effet par le maître d'ouvrage. Suite à ceci, les bons de livraison seront signés par un représentant du maître d'ouvrage.

Le déchargement à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du titulaire.

#### **12.2 Opérations de vérification**

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et celle indiquée sur le bordereau des prix - détail estimatif.

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards des matériels livrés avec les spécifications techniques requises pour l'exécution du présent marché Ce contrôle est effectué sur la base du descriptif, du quantitatif stipulé sur le bordereau des prix - détail estimatif.

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai raisonnable. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, par une commission technique de réception désignée à cet effet par le maître d'ouvrage. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification.

Lorsque les contrôles et vérification laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans la présente consultation et ceux effectivement livrés, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant pourvoir à leur remplacement. Les matériels dont l'acceptation a été refusée seront marqués d'un signe spécial par le comité technique de réception désigné par le maître d'ouvrage.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du matériel refusé.

Les frais de manutention et de transport du matériel refusé est à la charge du titulaire. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le comité sera imputable au titulaire.

Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement du matériel refusé, la commission procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle. Les constatations faites par la commission au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

### **ARTICLE 13: CAUTIONNEMENTS - RETENUE DE GARANTIE**

En application de l'article 12 du CCAG-EMO, le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **150 000,00 Dh Cent Cinquante mille dirhams**

Il est prévu un cautionnement définitif égal à 3% du montant total du marché, il doit être constitué dans les 30 jours qui suivent la notification du marché.

Aucune retenue de garantie ne sera prélevée sur les acomptes payés au prestataire.

### **ARTICLE 14: ASSURANCE**

Avant tout commencement des prestations, le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage les attestations des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché.

### **ARTICLE 15 : CARACTERES DES PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT**

#### **15.1. Caractères des prix**

Les prix sont fermes et non révisables. Ils comprennent le bénéfice ainsi que tous droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail. Les prix du marché sont libellés en dirhams marocain (DH).

#### **15.2. Modalités de règlement**

Le paiement des sommes dues au titulaire au titre du marché issu du présent appel d'offres, sera effectué à l'achèvement et la réception partielle de chaque mission et/ou prestation.

Une fois la réception prononcée, le titulaire remet au maître d'ouvrage une facture établie décrivant le matériel livré et indiquant les quantités livrées, le montant à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Après vérification et liquidation de la facture sur la base des pièces justificatives du service fait, le maître d'ouvrage procède avec une promptitude raisonnable aux formalités nécessaires au mandatement de la somme due au titulaire. Le montant à mandater est calculé par application des prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif aux quantités effectivement réceptionnées, en tenant compte, de la retenue de garantie et, le cas échéant, de l'application des pénalités de retard.

Le Programme DÉLIO, se libérera des sommes dues au titulaire en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert au nom du titulaire, tel qu'il ressort de son acte d'engagement.

Il est à noter que le paiement sera effectué sur la base du prix hors taxes, l'attestation d'exonération de la TVA sera délivrée par le programme après présentation des factures Proforma par le titulaire.

## **ARTICLE 16 : RECEPTION PROVISOIRE RECEPTION DEFINITIVE**

La réception provisoire interviendra à l'achèvement de la dernière mission. Elle se fera par une commission désignée suivant les mêmes conditions que pour les réceptions partielles.

La réception définitive interviendra 3 mois après la réception provisoire.

## **ARTICLE 17 : FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Les droits auxquels peuvent donné lieu le timbre et l'enregistrement du marché tels qu'ils résultent des lois et règlements en vigueur, sont à la charge du titulaire.

## **ARTICLE 18 NATURE ET DELAI DE GARANTIE**

Le délai de garantie est fixé à trois mois à compter de la date de la réception provisoire.

Pendant ce délai, le prestataire sera tenu de procéder aux rectifications qui lui seraient demandées en cas d'anomalies ou imperfections constatées et de remédier à l'ensemble des imperfections ou anomalies sans pour autant que ceux-ci puissent donner lieu à paiement.

## **ARTICLE 19: ELECTION DU DOMICILE DU TITULAIRE**

Le fournisseur est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours (quinze) à partir de la date de la notification de l'approbation de son marché. Faute à lui de satisfaire à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les **quinze (15) jours** suivant la date d'intervention de ce changement.

## **ARTICLE 20 SOUS-TRAITANCE**

Dans le cas où le titulaire déciderait d'employer des sous-traitants, il devra se conformer aux dispositions de l'article 158 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013

## **ARTICLE 21 : LES CONDITIONS DE RESILIATION**

Les conditions de résiliation du marché sont celles prévues par le CCAG-EMO.

## **ARTICLE 22 : CONTESTATIONS – LITIGES**

En cas de difficultés survenues entre le titulaire et le maître d'ouvrage au cours de l'exécution du marché, il sera fait application des dispositions des articles 71 et 72 du CCAG-T précité.

En cas de désaccord, le litige entre le maître d'ouvrage et le fournisseur est soumis aux tribunaux compétents.

## CHAPITRE II : CLAUSES TECHNIQUES

### **ARTICLE 23. DEFINITION DES MISSIONS**

#### **Mission 1:**

EDITION ET DISTRIBUTION DES OUVRAGES DE TYPE « **BEAU LIVRE** »

#### **Principe :**

Chaque ouvrage de type « Beau Livre » est dédié à un sujet fortement emblématique d'un volet de l'attractivité touristique (l'une des formes et motivations du tourisme pour laquelle la Région de l'Oriental recèle un fort potentiel d'attractivité) qui se prête à l'abondance, l'esthétisme et la diversité du traitement photographique, afin que le rendu sous la forme « Beau Livre » en soit particulièrement justifié et valorisant.

#### **Caractéristiques techniques**

- **Cartouche intérieure :**
  - format fermé 27 x 27 cm ;
  - format ouvert 27 x 54 cm ;
  - 160 pages ;
  - 8 pages de garde (ou page de flamme) ;
  - impression en quadrichromie toutes pages recto/verso ;
  - pages intérieures et pages de garde sur papier couché mat 170 gr ;
  - reliure en dos carré, cousue collée ;
  - tranche fil de couleur ;
- **Couverture :**
  - format fermé 28 x 28 cm ;
  - couverture rigide (contrecollage sur carton kilo) toilée ;
  - gaufrage sur toile de format 10 x 20 cm ou approchant.
- **Jaquette :**
  - format fermé 28 x 28 cm ;
  - format ouvert 28 x 88 cm ou approchant (dont 2 rabats de 14 cm) ;
  - impression en quadrichromie au recto sur papier couché 200 gr ;
  - Pelliculage brillant au recto.

#### **A fournir par le prestataire :**

- la proposition de plusieurs thèmes (4 au moins) pour l'édition d'ouvrages de type « Beau Livre » en lien avec la stratégie de promotion des tourisms de découverte, donc portant sur des sujets patrimoniaux propres à la Région de l'Oriental et non encore traités dans le cadre de la politique d'édition des « Beaux Livres » à laquelle il est fait référence ci-avant, sujets qui seront proposés à partir de points forts de l'attractivité touristique de la Région, ancrés dans ses territoires, aussi spécifiques que possible, et de valeur internationale reconnue ;
- une fois deux sujets choisis par le maître d'ouvrage parmi ses propositions, le prestataire constituera la documentation nécessaire et prendra les contacts utiles auprès de toutes les compétences accessibles sur ces sujets, de sorte à ce que les fonds documentaires puissent être considérés comme suffisamment exhaustifs pour servir de bases à l'élaboration de deux rédactionnels plaisants à lire, scientifiquement incontestables et d'une riche densité, qui seront proposés au maître d'ouvrage (le prestataire aura à justifier par une note de la complétude de sa démarche vis-à-vis des attentes précisées ci-avant) ;

- un fonds d'illustrations photographiques sera également constitué, appuyé sur le travail d'un photographe professionnel aux références qualitatives et quantitatives incontestables ;
- le prestataire élaborera une maquette finalisée à proposer au maître d'ouvrage, dans une esthétique propre à l'ouvrage et non identifiée aux ouvrages de type « Beau Livre » déjà existants, cette maquette faisant office de bon-à-tirer et incluant donc l'ensemble des rédactionnels achevés et la sélection mise en page des illustrations graphiques et photographiques ;
- après d'éventuelles corrections et/ou compléments qui pourraient avoir à être apportés à la demande du maître d'ouvrage, le bon-à-tirer validé donnera lieu à la constitution du dossier technique d'exécution préalable à l'impression ;

L'ouvrage sera ensuite imprimé, conditionné (sous blister ou équivalent) à l'unité, puis livré à Oujda.

### **Mission 2 :**

**PUBLICATIONS SUR LES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT DANS LES TERRITOIRES CIBLES**

### **Principe :**

Le prestataire est chargé de concevoir, d'exécuter et d'imprimer des publications sur les initiatives de développement dans les territoires cibles. Il s'agit d'une publication bilingue, de type « Revue » ou magazine, chaque texte en 2 versions (arabe & français), lecture réversible / inversée du document selon la langue d'usage choisie, rendant compte des activités et réalisations du Programme.

### **Caractéristiques techniques**

- brochures au format fini fermé A4 ;
- format ouvert A3 ;
- impression en quadrichromie R°/V°, toutes pages ;
- reliure piquée 2 fois par agrafes ;
- couverture sur papier couché 170 gr, pelliculée R°/V° en brillant et rainée ;
- intérieur de 60 pages ou approchant sur papier couché mat 135 gr ;
- Conditionnement sous film plastique.

**A fournir par le prestataire :** les illustrations photographiques, pour compléter celles éventuellement procurées par les auteurs et/ou le maître d'ouvrage, essentiellement des vues circonstanciées des territoires de l'Oriental concernés, illustrant les actions en question et le cadre où elles s'exercent.

**A effectuer par le prestataire dès la première publication:** l'établissement d'une maquette de principe en feuilles de style, laquelle comprendra obligatoirement la charte pour la couverture, l'éditorial, la page d'accueil (sommaire et ours notamment), et quelques pages courantes incluant le traitement des illustrations graphiques listées ci-avant.

### **A effectuer par le prestataire pour chaque publication :**

- le rewriting des textes fournis, dans une langue ou l'autre, selon une charte rédactionnelle assurant l'homogénéité d'écriture du document, ainsi que le respect de la syntaxe, de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation, dans le respect des règles de chaque langue pratiquée, le tout dans un style agréable à lire, constant d'un

article à l'autre, et cela sans altérer les idées et argumentaires des auteurs (missions d'un secrétariat de rédaction incluses) ;

- le traitement technique et esthétique des illustrations photographiques fournies par les auteurs, le maître d'ouvrage, ou par le prestataire lui-même ;
- le retraitement des illustrations graphiques dans un cadre esthétique charté (graphes, statistiques ou quantitatifs, schémas divers, cartes géographiques, tableaux, organigrammes, etc.) ;
- la création, à partir de 3 propositions par parution, d'une couverture originale pour chaque numéro de la parution, répondant à une charte graphique unique ;
- l'établissement de la maquette finalisée complète en guise de bon-à-tiré dans les deux langues ;
- le cas échéant et autant que de besoin, jusqu'à 5 journées de reportage (photographique et/ou journalistique) sur le terrain des réalisations, en 1 ou 2 séjours ;
- la production rédactionnelle d'accompagnement, sous différentes formes (éventuellement quelques témoignages en encadrés, textes en chapeaux pour les articles, notes synthétiques de la rédaction, légendage des illustrations, autant que de besoin) ;
- les corrections et/ou compléments qui pourraient être demandés au stade du bon-à-tirer, graphiques ou rédactionnels ;
- la réalisation des dossiers techniques (fichiers) d'exécution du prépresse de chaque numéro ;
- la fabrication (impression et façonnage), le conditionnement et la livraison de chaque numéro sur Oujda.

### **Dimension créative de la prestation**

La maquette des publications (couverture, pages intérieures, titrairie, pages spécifiques ou courantes, etc.) doit faire l'objet d'un soin particulier. Il s'agit de rendre agréable la lecture, parfois ardue, de textes et illustrations graphiques qui ont souvent une grande portée en termes d'information et d'idées, ou encore de récit d'expérience. Ce sérieux assumé doit être conjugué à une grande aisance de lecture avec la perception immédiate de points forts des argumentaires et discours développés par les textes. La forme (notamment l'esthétique) doit donc être mise au service du fond (le contenu), le valoriser et favoriser son accessibilité.

Sans un premier temps et à l'occasion du premier numéro, le prestataire produira donc une charte graphique en ce sens.

Pour chaque publication, 3 propositions de couverture seront soumises au maître d'ouvrage. Elles auront à valoriser :

- quelques éléments forts des contributions développées à l'intérieur ;
- un thème général d'actualité des interventions réalisées dans le cadre du Programme au moment de la publication ;
- l'envie de tourner la page et d'entrer dans la lecture des contenus (pouvoir incitatif, captation de l'attention, interpellation visuelle).

### **Mission 3 :**

**SIGNALISATION TOURISTIQUE**

#### **Principe :**

Le prestataire est chargé de concevoir, d'exécuter la mise en place de la signalisation touristique.

#### **Caractéristiques techniques**

### **Deux types de supports sont distingués :**

- les supports thématiques (un « thème » porte sur un ensemble de « sujets » correspondant à des sites particuliers, par exemple à l'entame d'un parcours thématique où plusieurs arrêts seront programmés donnant lieu chacun au développement d'un « sujet » particulier) ;
- les supports dédiés à un sujet précis, traité comme un exemple ou une déclinaison particulière d'un « thème » donné.

Les caractéristiques (géométriques notamment) de ces 2 types sont donc différentes mais possèdent plusieurs traits communs :

- ne pas dépasser une hauteur de 2,30 m ;
- recourir à des matériaux nobles et aussi inaltérables que possible aux intempéries (notamment la pluie pour la rouille des supports métalliques et le soleil pour les supports sur lesquels sont écrits les messages) ;
- résister aux altérations urbaines courantes, donc disposer par exemple d'une fixation conséquente d'ancrage au sol et de la rigidité minimale voulue pour les éléments de mobilier urbain.

**Vocations des signalétiques :** expliquer, valoriser, restituer les éléments contextuels principaux, installer les patrimoines dans la profondeur du temps, donner à comprendre et apprécier, éventuellement informer des capacités et modalités d'accueil, voire conseiller pour la suite des découvertes patrimoniales.

**Modes de lecture et contenus :** contenu didactique clair et esthétique, sollicitant les intelligences rationnelle et émotionnelle, faisant référence à l'histoire, la géographie, les cultures, les usages, les pratiques sociales et sociétales du lieu.

### **A fournir par le prestataire pour l'ensemble des supports de signalétique :**

- la proposition de 4 sites jugés prioritaires à travers la Région de l'Oriental, parmi ceux inscrits aux plans d'action du Programme DÉLIO, chaque site proposé faisant l'objet d'une note de présentation justifiant l'intérêt de l'équiper en priorité en signalétique à vocation touristique ;
- l'élaboration des rédactionnels (accroches, titrairie et textes, dans les deux langues) appropriés à chaque site ;
- l'élaboration des maquettes au stade du bon-à-tirer, incluant les rédactionnels et les illustrations les plus significatives et les plus aptes à relayer les messages ;
- la correction selon les maquettes validées éventuellement amendées et l'élaboration des fichiers d'exécution technique ;
- la fabrication des supports, leur acheminement, puis leur installation sur les sites aux emplacements prévus, jusqu'à leur réception par le maître d'ouvrage et les autorités locales.

La réception sera organisée sur les lieux d'installation par le maître d'ouvrage avec le concours des autorités compétentes, dès l'achèvement des travaux.

### **Bilinguisme :**

Tous les supports sont bilingues, en langue arabe et langue française.

### **Mission 4 :**

Elaboration et édition des topoguides regroupant et détaillant les différents produits écotouristiques avec une carte topographique à une échelle convenable

Le titulaire élaborera aussi, une analyse paysagère précise permettant d'identifier les paysages, les vues panoramiques et les sites remarquables à mettre en valeur dans la confection de ces produits ;

#### **Caractéristiques techniques**

- format fini fermé 11,5 x 20 cm ou approchant ;
- format ouvert 23 x 20 cm ou approchant ;
- plan en dépliant 4 volets, 46 x 20 cm une fois ouvert, broché en cahier central ;
- impression en quadrichromie, toutes pages recto/verso, y compris la couverture ;
- couverture sur papier couché 250 gr, pelliculée en brillant recto/verso ;
- intérieur, 40 pages ou approchant, sur papier couché mat 135 gr ;
- reliure piquée deux fois par agrafes.

#### **Bilinguisme :**

Le maître d'ouvrage aura à valider (éventuellement amender) la version française qui sera considérée comme la version de base, l'édition en langue anglaise étant réalisée sur la base rédactionnelle des textes français validés traduits dans cette langue.

#### **A effectuer par le prestataire :**

- la proposition de sites (deux sites) considérés comme de forte valeur patrimoniale, donc susceptibles d'exercer une attractivité au Maroc comme à l'international, dont la mise à disposition d'un Topoguide serait susceptible de favoriser sensiblement l'émergence et le développement d'un tourisme de découverte respectueux du cadre physique et des habitants ;
- la constitution d'un fonds d'archives et de connaissances sous toutes les formes envisageables pour permettre de dresser les rédactionnels de chaque Topoguide, dans un style agréable à lire et efficace dans la fonctionnalité attendue ;
- l'élaboration des illustrations graphiques nécessaires (plans, cartes, schémas, graphes éventuels, etc.) ;
- la constitution d'un fonds d'archives photographiques récentes et valorisantes pour les sites concernés ;
- l'élaboration d'une maquette finalisée, articulant rédactionnels et iconographies appropriées, soumise au maître d'ouvrage sous la forme d'une bon-à-tirer ;
- les éventuels corrections et amendements demandés par le maître d'ouvrage et la mise au net de la maquette validée ;
- la production aux quantités et caractéristiques techniques énoncées ci-avant ;
- le conditionnement et la livraison à Oujda et sur différents sites en Région.

#### **Mission 5 :**

ELABORATION ET EDITION DES ARTICLES REDIGES ET/OU ILLUSTRÉS

**Nombre :** 2

#### **Caractéristiques :**

- articles de revue ou magazine, articles de fond détaillés, nécessairement de haute tenue rédactionnelle pour figurer dans 2 supports nationaux et 2 supports internationaux ;
- articles illustrés par une iconographie appropriée de haute qualité esthétique et graphique.

**A fournir par le prestataire :**

- propositions (choix de thèmes, axes de développement, choix iconographiques, textes) ;
- rédactionnel définitif sous logiciel Word ;
- iconographie (schémas, graphes, photographies) sous jpg, ou pdf, ou eps, à haute résolution, après traitement technique et esthétique.

Les articles concernés pourront être indifféremment demandés en langue arabe, française et/ou anglaise selon le support de publication.

**ARTICLE 24 : BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF**

<b>N° du prix</b>	<b>Désignation des prestations</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>PU en DH (Hors TVA) En chiffre</b>	<b>Prix total (Hors TVA) en chiffre</b>
<b>1</b>	Edition et distribution des ouvrages de type « <b>beau livre</b> » (1500 exemplaires par publication)	<b>Unité</b>	<b>3 000</b>		
<b>2</b>	Publications sur les initiatives de développement (1500 exemplaires par publication)	<b>Unité</b>	<b>4 500</b>		
<b>3</b>	Conception, fourniture et pose de la signalétique éco-touristique	<b>Unité</b>	<b>40</b>		
<b>4</b>	Elaboration et édition des topoguides 3000 en français 2000 en anglais	<b>Unité</b>	<b>5 000</b>		
<b>5</b>	élaboration et édition des articles rédigés et/ou illustres dans 4 magazines et revues	<b>Unité</b>	<b>Forfait</b>		
<b>Arrêté le présent bordereau de prix-détail estimatif à la somme de .....</b> <b>.....Hors TVA</b>					

Page 14 (quatorze) et dernière

Appel d'offres ouvert sur offres de prix en vertu de l'alinéa 1 paragraphe 2 de l'article 16 et du paragraphe 1 de l'article 17) du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Objet : la mise en œuvre d'un plan de communication orienté vers le Développement Territorial

Le Titulaire  
Lu et accepté

Le Programme DÉLIO

**Mohamed MBARKI**

**Directeur National**

